



Office fédéral des assurances sociales
Domaine Affaires internationales et prévoyance professionnelle
Mme Martina Stocker
Effingerstrasse 20
3003 Berne

Berne, le 27 avril 2012

Projet de rapport sur l'avenir du 2^e pilier ; procédure d'audition

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position concernant le projet de rapport sur l'avenir du 2^e pilier dans le cadre de la procédure d'audition ouverte à fin décembre 2011.

Appréciation générale

Le 2^e pilier est un élément central de notre système de sécurité sociale, fondé sur les principes de solidarité, de collectivité et de parité. La prévoyance professionnelle est une assurance sociale qui vise à garantir aux salarié-e-s et aux rentier-e-s un revenu suffisant en cas de réalisation du risque. Concrètement, elle doit permettre, avec les prestations du 1^{er} pilier, de maintenir le niveau de vie antérieur dans une mesure appropriée, ainsi que cela est expressément prévu par la Constitution fédérale. Vu son importance pour la société dans son ensemble comme pour tout un chacun, le 2^e pilier se trouve régulièrement au centre du débat public, notamment lors de la fixation des taux minimaux ou comme actuellement, en période de crise financière.

Le Parti socialiste suisse (PS) se réjouit donc que la nécessaire discussion sur ce thème primordial ait lieu. A cet égard, il salue l'élargissement du rapport sur l'avenir du 2^e pilier dans le but de procéder à un vaste état des lieux des défis qui se posent dans la prévoyance professionnelle. En revanche, le PS ne peut que déplorer l'absence de fil rouge. Le rapport contient certes des analyses intéressantes, mais il ne définit aucune priorité. Le PS regrette vivement que le Conseil fédéral s'abstienne de prendre position sur les différentes mesures proposées.

Au surplus, le PS est fermement d'avis qu'il n'est pas possible de faire l'économie d'une réflexion globale sur la prévoyance vieillesse, incluant en particulier les 1^{er} et 2^e piliers. Dans ce contexte, la question d'un rééquilibrage entre ces deux assurances sociales doit être analysée avec soin.

Commentaire

Taux de conversion minimal

Le PS prend acte de l'état des lieux dressé dans le rapport en ce qui concerne le taux de conversion minimal. Cependant, il revendique une analyse plus pertinente et mieux documentée. En particulier, les hypothèses sur l'évolution de l'espérance de vie et des rendements des capitaux doivent être approfondies.

S'agissant du vieillissement démographique, les statistiques utilisées dans le rapport sont insuffisamment différenciées et ignorent le fait que les classes sociales en réalité concernées par une diminution du taux de conversion minimal ont le plus souvent une espérance de vie moindre. Une estimation du nombre de retraité-e-s qui seraient touchés par une réduction de rente fait par ailleurs défaut. En outre, d'autres évolutions influant favorablement - du point de vue des caisses de pensions - sur les prestations doivent être prises en compte, comme c'est le cas par ex. avec la réduction du nombre de rentes-invalidité.

En ce qui concerne la question du rendement attendu des capitaux, la réflexion doit se faire selon un contexte et un horizon temporel plus larges. Certes les rendements actuels sont bas, mais le PS doute qu'il faille faire l'économie d'une analyse circonstanciée sur les causes de ce faible niveau et sur la prolongation ou non de cette situation. Il convient également d'expliquer les différences notables entre les prévisions du Département fédéral des finances pour les taux d'intérêts futurs et celles produites dans le rapport. Au surplus, des perspectives financières à moyen et long terme dans le domaine global de la prévoyance professionnelle doivent être livrées.

Quant aux économies substantielles à réaliser sur les frais administratifs, et en particulier sur ceux entraînés par la gestion de fortune, le PS exige des propositions concrètes pour tous les types d'institution de prévoyance.

Enfin, à propos de la votation populaire du 7 mars 2010, l'allégation selon laquelle « bien que la réforme ait été massivement rejetée, on admet largement aujourd'hui qu'un niveau de 6,4% sera approprié à l'horizon 2015 » (cf. ch. 9.2.1, p. 84) est des plus propagandiste. Pour le PS, non seulement les citoyen-ne-s de ce pays n'ont pas voulu d'une baisse des prestations assurées, mais ils ont aussi voulu signaler leur perte de confiance envers le 2^e pilier.

Pour toutes ces raisons, une baisse des rentes n'est pas acceptable aux yeux du PS, surtout quand elle a été clairement rejetée par le peuple suisse il y a tout juste deux ans et quand l'objectif constitutionnel aujourd'hui déjà est menacé pour nombre de personnes actives dont le revenu est peu élevé. Le PS ne peut pas accepter une adaptation de ce paramètre de la LPP telle que proposée, à moins éventuellement et à condition que le niveau des prestations globales de la prévoyance vieillesse soit totalement maintenu, ce qui impliquerait un certain transfert du poids du 2^e pilier vers l'AVS. Concrètement dans une telle hypothèse, une baisse des rentes LPP devrait dans tous les cas être compensée par une augmentation des rentes AVS.

Participation aux mesures d'assainissement

Afin d'éviter les problèmes de sous-couverture, il va de soi qu'il faut en premier lieu veiller à ce que les rentes soient correctement financées. En cas de découvert en revanche, il faut définir la participation aux mesures d'assainissement de l'institution de prévoyance. Pour le PS, se posent ici certaines questions comme celles de l'équilibre démographique, de la préservation des intérêts de toutes les générations et de la réciprocité des droits et des devoirs sociaux.

Selon le PS, notre société doit concentrer son action sur la solidarité, et les solutions à adopter dans ce cadre se doivent d'être équilibrées. A cet égard, il est clairement d'avis que les mesures d'assainissement doivent être réparties de manière égale entre l'employeur et les salarié-e-s.

Frais

Puisqu'il est proposé une nouvelle fois de réduire les prestations, le PS est d'avis que la question de la diminution des frais ne peut pas être passée sous silence. Il se plaît donc à rappeler qu'avant de proposer une réduction des rentes, une baisse significative des frais administratifs et de gestion de fortune supportés par les assuré-e-s doit devenir effective. A l'heure actuelle en effet, au mépris du principe de l'assurance sociale, les frais ne se sont plus dans un rapport proportionnel aux

prestations. En outre, les inégalités de situation qui règnent entre les différentes institutions de prévoyance méritent une attention particulière dans ce contexte.

Selon l'étude réalisée pour l'Office fédéral des assurances sociales, les frais de gestion de la fortune dans le 2^e pilier s'élèvent au total à 3,9 milliards de francs. Par ailleurs, de l'aveu même de l'administration, « plus les frais de placement de la fortune sont élevés, plus le rendement net est réduit. Autrement dit, l'augmentation des frais de gestion de la fortune n'a, en général, pas été payante, mais a simplement réduit le résultat. On en conclut qu'il est justifié de porter une attention particulière aux frais ». Le potentiel d'économies s'avère donc considérable et cet argent devrait être mis à disposition pour financer les prestations. Or si le renforcement des prescriptions sur la transparence est à saluer, cela demeure hautement insuffisant. C'est pourquoi, le PS exige, au lieu de se contenter de constater les faits, que l'on en tire les conclusions politiques qui s'imposent et que des propositions pour réduire significativement les frais administratifs et de gestion soient enfin concrétisées.

Pour terminer, le PS insiste sur un enjeu d'importance que représentent les normes comptables internationales. Censées amener de la transparence, elles ont en fait conduit à une forte volatilité dans le bilan des institutions de prévoyance. L'influence de ces normes comptables (RPC) n'étant pas négligeable, le PS demande qu'un chapitre y soit consacré dans le rapport sur l'avenir du 2^e pilier.

Au surplus, vous trouverez en annexe, le questionnaire que vous nous avez adressé, dans lequel la plupart des remarques contenues dans la présente sont intégrées.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques et réponses au questionnaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Parti Socialiste Suisse



Christian Levrat, Président



Valérie Werthmüller, secrétaire politique

Annexe : mentionnée